SPECIAL INVESTIGATION

POLICE NATIONALE

ALLIANCE

PREAMBULE

Le 1er décembre 2023, notre secrétaire général saisissait le Directeur Général de la Police Nationale afin de l'alerter sur le seuil critique de la filière INVESTIGATION. Depuis quelques semaines un groupe de réflexion a mené des travaux pour porter un projet de RECONSTRUCTION DE L'INVESTIGATION. Ce groupe d'enquêteurs de tout horizon, de toute la France a construit un projet autour des conditions de travail des enquêteurs, APJ & OPJ de toutes les directions de la Police Nationale.

Deux nouveaux cycles de travail sont proposés, ils n'ont pas vocation à être généralisés, mais à être intégrés dans l'APORTT, après des phases d'expérimentation là où les collègues le souhaitent, sur volontariat, rien ne sera imposé ! Dans le même ordre d'idée, pour REDONNER DE L'ATTRACTIVITE à l'INVESTIGATION nous avons souhaité travailler et faire des propositions ambitieuses pour les services supplémentaires que sont les PERMANENCES et les ASTREINTES.

Le groupe de travail ALLIANCE POLICE NATIONALE INVESTIGATION

ALLIANCE
POLICE NATIONALE

Fabien VANHEMELRYCK
Secrétaire Général

Paris, le jeudi 7 décembre 2023

Monsieur Frédéric VEAUX
Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Réf. : BN/SG/FV/2023-306
Pièces-jointes : Fiches techniques

Monsieur Frédéric VEAUX
Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Réf. : BN/SG/FV/2023-306
Pièces-jointes : Fiches techniques

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous saisissons ce jour sur le très large et complexe sujet de l'investigation.

Nos collègues sont usés par la complexification incessante de la procédure judiciaire, ils sont éreintés par le rythme de travail et sont tout simplement à bout de souffle.

Nos collègues doivent retrouver de la motivation, être reconnus comme de véritables professionnels et techniciens expérimentés. Aujourd'hui le constat est amer et cruel, les collègues fuient les services d'enquêtes !

Manque de moyens techniques au sens large, logiciel de procédure désuet qui n'est pas à la hauteur de la technicité de nos enquêteurs.

La prime d'Officier de Police Judiciaire a été réévaluée au 01/01/2023, des mesures d'amélioration pour la filière ont été actées (avancement semi-automatique au grade de B/C, bonification d'ancienneté d'échelon etc...) mais cela doit continuer à progresser.

Les enquêteurs sont en colère parce qu'ils sont privés de tous les aménagements de cycle de travail, parce qu'ils assument gratuitement des services supplémentaires quasi quotidiennement sur les tranches 6h-8h, 12h-14h, 18h-20h (hors périodes d'astreinte) sans compter les permanences et les astreintes. Le tout génère des heures supplémentaires qui restent impossibles à épargner ou à être « décemment » payées au grade et à l'indice malgré nos revendications.

Alliance Police Nationale présente deux nouveaux régimes horaires (fiches techniques en annexes) que nous souhaitons voir expérimentés dès le 1er janvier 2024 là où les collègues le souhaitent en majorité. Il ne s'agit pas de le généraliser, mais de le laisser à la discrétion des services.

Nous souhaitons engager un cycle de concertation technique sur les conditions de travail des enquêteurs et créer un référentiel commun investigation.

- La mise en place d'une prime permanence (minimum 300€ pour un week-end travaillé)
- La réévaluation du régime d'astreinte
- La problématique des pauses méridiennes
- La gestion des heures supplémentaires « investigation »
- Les astreintes « déguisées »
- Le matériel des enquêteurs
- Le logiciel de rédaction de procédure

Alliance Police Nationale souhaite lancer rapidement les chantiers sous peine de perturbations jamais connues dans les services d'investigation !

Aussi, je sollicite de votre haute bienveillance, une audience dans les meilleurs délais afin de vous exposer le mal être général de l'investigation.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre courrier et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire Général

Fabien VANHEMELRYCK

ALLIANCE POLICE NATIONALE
BP 30447 75525 PARIS CEDEX 11 - Tél. : 01 44 76 96 70 - Email : secretariatgeneral@alliancepn.org
www.alliancepn.fr

ALLIANCE POLICE NATIONALE
BP 30447 75525 PARIS CEDEX 11 - Tél. : 01 44 76 96 70 - Email : secretariatgeneral@alliancepn.org
www.alliancepn.fr

NOUVEAUX REGIMES DE TRAVAIL

I. L'HEBDOMADAIRE MODIFIE EN 4 JOURS EN 10H

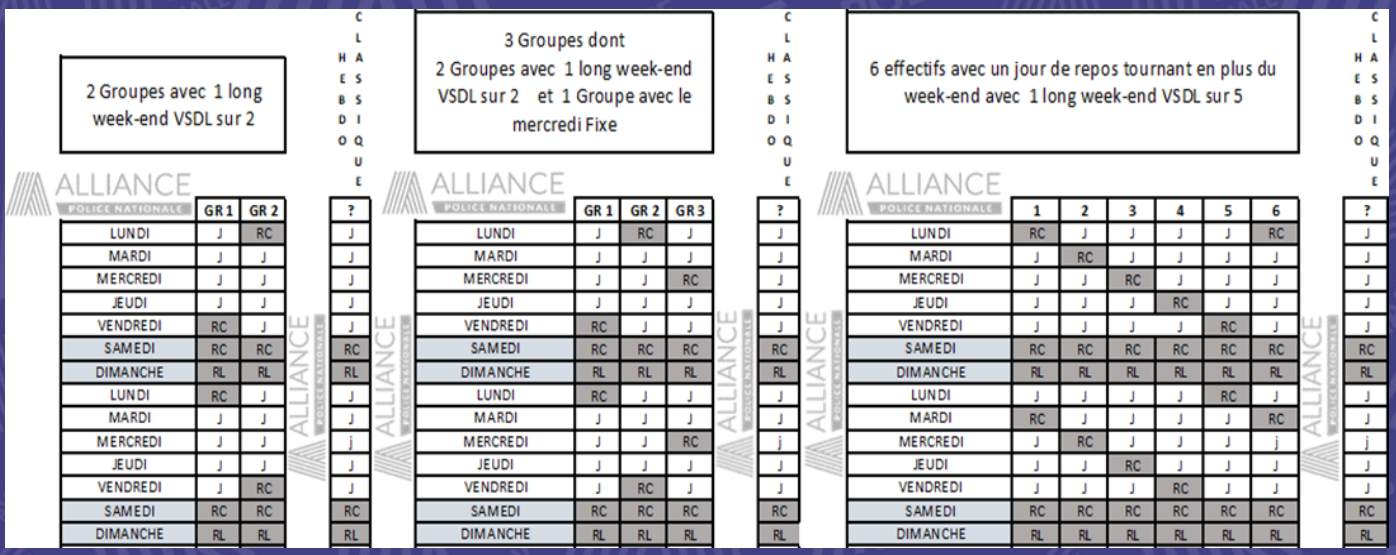

2 Groupes avec 1 long week-end VSDL sur 2

	GR 1	GR 2	CLASSIQUE HEBDO ?
LUNDI	J	RC	J
MARDI	J	J	J
MERCREDI	J	J	J
JEUDI	J	J	J
VENDREDI	RC	J	J
SAMEDI	RC	RC	RC
DIMANCHE	RL	RL	RL
LUNDI	RC	J	J
MARDI	J	J	J
MERCREDI	J	J	j
JEUDI	J	J	J
VENDREDI	J	RC	J
SAMEDI	RC	RC	RC
DIMANCHE	RL	RL	RL

3 Groupes dont 2 Groupes avec 1 long week-end VSDL sur 2 et 1 Groupe avec le mercredi Fixe

	GR 1	GR 2	GR 3	CLASSIQUE HEBDO ?
LUNDI	J	RC	J	J
MARDI	J	J	J	J
MERCREDI	J	J	RC	J
JEUDI	J	J	J	J
VENDREDI	RC	J	J	J
SAMEDI	RC	RC	RC	RC
DIMANCHE	RL	RL	RL	RL
LUNDI	RC	J	J	J
MARDI	J	J	J	J
MERCREDI	J	J	RC	j
JEUDI	J	J	J	J
VENDREDI	J	RC	J	J
SAMEDI	RC	RC	RC	RC
DIMANCHE	RL	RL	RL	RL

6 effectifs avec un jour de repos tournant en plus du week-end avec 1 long week-end VSDL sur 5

	1	2	3	4	5	6	CLASSIQUE HEBDO ?
LUNDI	RC	J	J	J	J	RC	J
MARDI	J	RC	J	J	J	J	J
MERCREDI	J	J	RC	J	J	J	J
JEUDI	J	J	J	RC	J	J	J
VENDREDI	J	J	J	J	RC	J	J
SAMEDI	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC
DIMANCHE	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL
LUNDI	J	J	J	J	RC	J	J
MARDI	RC	J	J	J	J	RC	J
MERCREDI	J	RC	J	J	J	j	j
JEUDI	J	J	RC	J	J	J	J
VENDREDI	J	J	J	RC	J	J	J
SAMEDI	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC
DIMANCHE	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL

- Durée de vacation de 10h

Principe de 08h00-18h00 retenu mais tout à fait adaptable en fonction des divers besoins des services. (Négociations locales)

-Pour les missions en service continu, une pause de 20mn est attribuée par tranche de 6h d'activité, nous demandons une pause de 20mn par 5h, parfaitement justifié pour des services d'investigation.

Ces deux pauses seraient cumulables, permettant aux collègues de déjeuner sans rallonger une vacation de 10h par une pause méridienne.

Dans les faits, nos collègues resteront sur un bornage horaire identique, ils effectuent actuellement 8h avec 2h de pause méridienne soit 10h.

-La durée hebdomadaire de travail est de 40h00 soit 42 cycles (hors HS et TC) pour 158 vacations journalières travaillées par an.

-Ce cycle hebdomadaire génère 20 CA, 110 heures CF, et 14 ARTT (Journée solidarité déduite et 8 jours ARTT indemnisés déduits)

(SOUS RESERVE DE VALIDATION DRHFS)

-Le temps de travail hebdomadaire s'effectuant sur 4 jours, le jour supplémentaire de repos peut être fixe ou tournant (nécessité d'anticipation par tableau de présences) et devra faire l'objet de discussion avec les collègues et de négociations locales.

Concernant ce cycle, pour ceux qui sont attachés à leur pause méridienne de 2h, il n'y aura pas de difficultés, ils pourront rester sur leur cycle actuel.

Le mix régime hebdo actuel à 39h25 et hebdo 40h sans interruption ne pose pas de souci.

II. LE CYCLE 4/5/3/2 EN 11H08

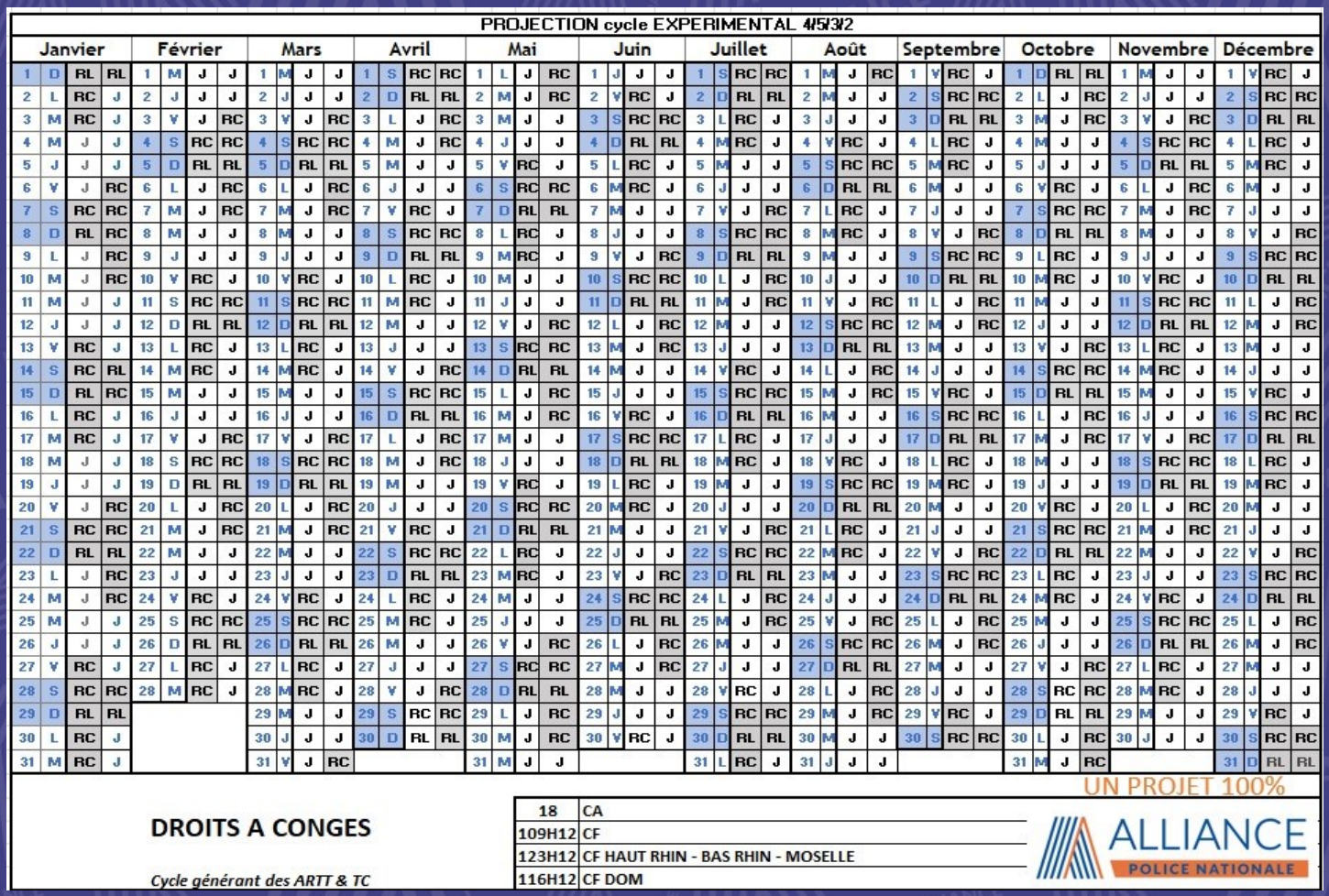

PROJECTION cycle EXPERIMENTAL 4/5/3/2

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 D RL RL	1 M J J	1 M J J	1 S RC RC	1 L J RC	1 J J J	1 S RC RC	1 M J RC	1 V RC J	1 D RL RL	1 M J J	1 V RC J
2 L RC J	2 J J J	2 J J J	2 D RL RL	2 M J RC	2 V RC J	2 D RL RL	2 M J J	2 S RC RC	2 L J RC	2 J J J	2 S RC RC
3 M RC J	3 V J RC	3 V J RC	3 L J RC	3 M J J	3 S RC RC	3 L RC J	3 J J J	3 D RL RL	3 M J RC	3 V J RC	3 D RL RL
4 M J J	4 S RC RC	4 S RC RC	4 M J RC	4 J J J	4 D RL RL	4 M RC J	4 V RC J	4 L RC J	4 M J J	4 S RC RC	4 L RC J
5 J J J	5 D RL RL	5 D RL RL	5 M J J	5 V RC J	5 L RC J	5 M J J	5 S RC RC	5 M RC J	5 J J J	5 D RL RL	5 M RC J
6 V J RC	6 L J RC	6 L J RC	6 J J J	6 S RC RC	6 M RC J	6 J J J	6 D RL RL	6 M J J	6 V RC J	6 L J RC	6 M J J
7 S RC RC	7 M J RC	7 M J RC	7 V RC J	7 D RL RL	7 M J J	7 V J RC	7 L RC J	7 J J J	7 S RC RC	7 M J RC	7 J J J
8 D RL RC	8 M J J	8 M J J	8 S RC RC	8 L RC J	8 J J J	8 S RC RC	8 M RC J	8 V J RC	8 D RL RL	8 M J J	8 V J RC
9 L J RC	9 J J J	9 J J J	9 D RL RL	9 M RC J	9 V J RC	9 D RL RL	9 M J J	9 S RC RC	9 L RC J	9 J J J	9 S RC RC
10 M J RC	10 V RC J	10 V RC J	10 L RC J	10 M J J	10 S RC RC	10 L J RC	10 J J J	10 D RL RL	10 M RC J	10 V RC J	10 D RL RL
11 M J J	11 S RC RC	11 S RC RC	11 M RC J	11 J J J	11 D RL RL	11 M J RC	11 V J RC	11 L J RC	11 M J J	11 S RC RC	11 L J RC
12 J J J	12 D RL RL	12 D RL RL	12 M J J	12 V J RC	12 L J RC	12 M J J	12 S RC RC	12 M J RC	12 J J J	12 D RL RL	12 M J RC
13 V RC J	13 L RC J	13 L RC J	13 J J J	13 S RC RC	13 M J RC	13 J J J	13 D RL RL	13 M J J	13 V J RC	13 L RC J	13 M J J
14 S RC RL	14 M RC J	14 M RC J	14 V J RC	14 D RL RL	14 M J J	14 V RC J	14 L J RC	14 J J J	14 S RC RC	14 M RC J	14 J J J
15 D RL RC	15 M J J	15 M J J	15 S RC RC	15 L J RC	15 J J J	15 S RC RC	15 M J RC	15 V RC J	15 D RL RL	15 M J J	15 V RC J
16 L RC J	16 J J J	16 J J J	16 D RL RL	16 M J RC	16 V RC J	16 D RL RL	16 M J J	16 S RC RC	16 L J RC	16 J J J	16 S RC RC
17 M RC J	17 V J RC	17 V J RC	17 L J RC	17 M J J	17 S RC RC	17 L RC J	17 J J J	17 D RL RL	17 M J RC	17 V J RC	17 D RL RL
18 M J J	18 S RC RC	18 S RC RC	18 M J RC	18 J J J	18 D RL RL	18 M RC J	18 V RC J	18 L RC J	18 M J J	18 S RC RC	18 L RC J
19 J J J	19 D RL RL	19 D RL RL	19 M J J	19 V RC J	19 L RC J	19 M J J	19 S RC RC	19 M RC J	19 J J J	19 D RL RL	19 M RC J
20 V J RC	20 L J RC	20 L J RC	20 J J J	20 S RC RC	20 M RC J	20 J J J	20 D RL RL	20 M J J	20 V RC J	20 L J RC	20 M J J
21 S RC RC	21 M J RC	21 M J RC	21 V RC J	21 D RL RL	21 M J J	21 V J RC	21 L RC J	21 J J J	21 S RC RC	21 M J RC	21 J J J
22 D RL RL	22 M J J	22 M J J	22 S RC RC	22 L RC J	22 J J J	22 S RC RC	22 M RC J	22 V J RC	22 D RL RL	22 M J J	22 V J RC
23 L J RC	23 J J J	23 J J J	23 D RL RL	23 M RC J	23 V J RC	23 D RL RL	23 M J J	23 S RC RC	23 L RC J	23 J J J	23 S RC RC
24 M J RC	24 V RC J	24 V RC J	24 L RC J	24 M J J	24 S RC RC	24 L J RC	24 J J J	24 D RL RL	24 M RC J	24 V RC J	24 D RL RL
25 M J J	25 S RC RC	25 S RC RC	25 M RC J	25 J J J	25 D RL RL	25 M J RC	25 V J RC	25 L J RC	25 M J J	25 S RC RC	25 L J RC
26 J J J	26 D RL RL	26 D RL RL	26 M J J	26 V J RC	26 L J RC	26 M J J	26 S RC RC	26 M J RC	26 J J J	26 D RL RL	26 M J RC
27 V RC J	27 L RC J	27 L RC J	27 J J J	27 S RC RC	27 M J RC	27 J J J	27 D RL RL	27 M J J	27 V J RC	27 L RC J	27 M J J
28 S RC RC	28 M RC J	28 M RC J	28 V J RC	28 D RL RL	28 M J J	28 V RC J	28 L J RC	28 J J J	28 S RC RC	28 M RC J	28 J J J
29 D RL RL		29 M J J	29 S RC RC	29 L J RC	29 J J J	29 S RC RC	29 M J RC	29 V RC J	29 D RL RL	29 M J J	29 V RC J
30 L RC J		30 J J J	30 D RL RL	30 M J RC	30 V RC J	30 D RL RL	30 M J J	30 S RC RC	30 L J RC	30 J J J	30 S RC RC
31 M RC J		31 V J RC		31 M J J		31 L RC J	31 J J J		31 M J RC		31 D RL RL

UN PROJET 100%

DROITS A CONGES

Cycle générant des ARTT & TC

18	CA
109H12	CF
123H12	CF HAUT RHIN - BAS RHIN - MOSELLE
116H12	CF DOM

ALLIANCE POLICE NATIONALE

152 VACATIONS (*après retrait des congés*)

Droits à congés : 18 CA + 109H12 CF + TC + ARTT

ALLIANCE Police Nationale ne s'interdit rien, pourquoi ne pas proposer un régime de travail cyclique pour l'investigation ?

Le 4-5-3-2 à l'avantage de conserver tous les samedis et dimanches de repos avec notamment un long Week- end de 5 jours sur 2. Ce cycle permet la continuité d'enquête par la présence des deux groupes le mercredi et jeudi.

Ce cycle, comme celui de l'hebdomadaire modifié ne viendra pas en REMPLACEMENT de l'Hebdo classique mais viendra donner une possibilité de changement de rythme horaire aux collègues qui le peuvent et qui leveulent.

Pour pouvoir fonctionner, ce cycle a besoin d'un effectif minimum de 6 (2X3) mais idéalement 8

Pour les groupes d'une thématique où il manquerait des effectifs afin de pouvoir mettre ce cycle en place il yaurait possiblement des regroupements entre thématique afin d'arriver au seuil de 8 et de fait, cela engendrerait un changement de façon de travailler.

Ces nouveaux régimes de travail seront soumis à l'instar de l'actuel cycle (hebdomadaire classique, 5/2) aux astreintes et permanences

LES REVENDICATIONS ALLIANCE POLICE NATIONALE	
LA PERMANENCE	**L'ASTREINTE**
300 € le Week end de permanence **+** **Récupération à hauteur de 100% du temps effectué sur la durée de la permanence** *(20 heures minimum, si 1h de rabiot 21h marquées, si 4 h de rabiot 24h marquées)*	**200 € la semaine d'astreinte** **+** **Récupération des heure effectuées MAJOREES ENREGISTREES** **(De 125 % à 200% en fonction du créneau)** **+ DEPLAFONNEMENT GEONET**

PRIME PERMANENCE :

Cette prime est parfaitement justifiée et correspond à une attente importante de nos collègues, elle permettra également aux APJ qui font aussi un gros boulot en service d'investigation d'en bénéficier.

REEVALUATION DE L'ASTREINTE ET MODIFICATION DES RECUPERATIONS :

-Le montant de l'astreinte doit également être augmenté à hauteur de 200 euros le cycle. (149,48 actuellement).

CONCLUSION

Ce cycle peut incontestablement amener du mieux aux services d'investigation, mais des retours que nous avons eus, certains collègues souhaiteraient des cycles déjà dans l'APORTT ou des aménagements de cycle. (Ex : réduction de la pause méridienne d'une heure pour bénéficier d'une demi-journée de récup hebdo,) donc à voir en local..

Pour finir, on n'oublie pas les nombreuses problématiques :

- Un flux entrant de procédures ingérable (nécessité de filtrer)
- Une procédure pénale numérique chaotique
- Une revalorisation nécessaire de la prime OPJ
- Simplifier la procédure pénale
- La cartographie OPJ

Si vous avez des observations, des problématiques que vous souhaitez nous faire part

Nous avons mis à votre disposition cette adresse mail :

investigation@alliancepn.fr

COMPARATIF DES SEMAINES A 4 JOURS

1. L'HEBDOMADAIRE MODIFIE DE 4 JOURS EN 10 H

ALLIANCE POLICE NATIONALE	EXEMPLE D'UN GROUPE DE 10 ENQUETEURS									
	ENQ 1	ENQ2	ENQ3	ENQ4	ENQ5	ENQ6	ENQ7	ENQ8	ENQ9	ENQ10
LUNDI	RC	J	J	J	J	RC	J	J	J	J
MARDI	J	RC	J	J	J	J	RC	J	J	J
MERCREDI	J	J	RC	J	J	J	J	RC	J	J
JEUDI	J	J	J	RC	J	J	J	J	RC	J
VENDREDI	J	J	J	J	RC	J	J	J	J	RC
SAMEDI	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC
DIMANCHE	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL
LUNDI	J	J	J	J	RC	J	J	J	J	RC
MARDI	RC	J	J	J	J	RC	J	J	J	J
MERCREDI	J	RC	J	J	J	j	RC	J	J	J
JEUDI	J	J	RC	J	J	J	J	RC	J	J
VENDREDI	J	J	J	RC	J	J	J	J	RC	J
SAMEDI	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC
DIMANCHE	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL
LUNDI	J	J	J	RC	J	J	J	J	RC	J
MARDI	J	J	J	J	RC	J	J	J	J	RC
MERCREDI	RC	J	J	J	J	RC	J	J	J	J
JEUDI	J	RC	J	J	J	J	RC	J	J	J
VENDREDI	J	J	RC		J	J	J	RC		J
SAMEDI	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC
DIMANCHE	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL
LUNDI	J	J	RC	J	J	J	J	RC	J	J
MARDI	J	J	J	RC	J	J	J	J	RC	J
MERCREDI	J	J	J	J	RC	J	J	J	J	RC
JEUDI	RC	J	J	J	J	RC	J	J	J	J
VENDREDI	J	RC	J	J	J	J	RC	J	J	J
SAMEDI	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC	RC
DIMANCHE	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL	RL

100%ALLIANCE

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

► **Durée de la vacation de 10h00 avec deux pauses de 20 mn cumulable (40mn) (08h00–18h00)**
► **Durée de travail par cycle est de 40h00**
► **Nombre de cycles par année est de 42 (hors HS et TC)**
► **158* jours de travail / an (vacations travaillées)**
► **CA : 20**
► **ARTT : 14** (Journée Solidarité déduite et **8 jours ARTT** payés ôtés)
►**Crédit Fériés : 110 h**

Les points forts :

- Pas d'augmentation du bornage horaire, fin de service à **18h00**
- Maintien d'un rythme hebdomadaire
- Jours fériés travaillés (110 Heures à poser)
- Séquencement plus régulier : 4 jours travaillés et 3 jours de repos
- Un nombre de vacation réduit sur une semaine
- 8 semaines de congés minimum
- Suppression de la pause méridienne (de 45 minutes à 2h00)
- Possibilité de prendre 2h de sport hebdomadaire entre 12h et 14h
- Possibilité de mixer le régime de travail hebdomadaire et l'hebdomadaire modifié
- Possibilité d'avoir soit un jour fixe dans la semaine soit un jour courant si il y a un manque d'effectif ou pas d'accord à l'intérieur d'un même service

Les points faibles :

◙ Suppression de la pause méridienne (remplacé par deux pauses de 20mn inclus dans le temps de travail)
◙ Jours fériés travaillés (mais la possibilité de poser les jours avec le crédit fériés)

2. SEMAINE DE 4 JOURS EN 9H44

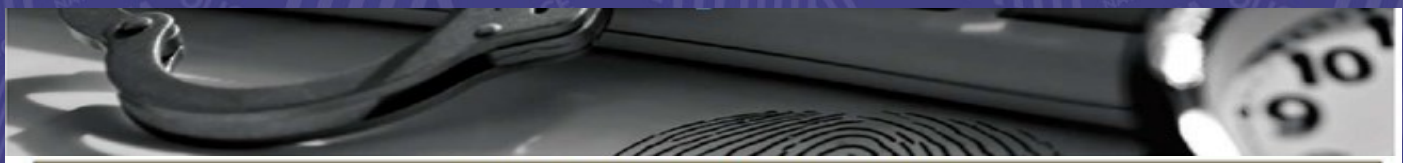

Rythme de travail hebdomadaire
Semaine 4 jours fixes /groupe / 7 jours

Sur la base d'un régime hebdomadaire, la semaine de 4 jours dont la vacation est augmentée pour garantir les 1607 heures de travail annuel.

Cette semaine réduite à 4 jours permet de garantir 3 jours de repos, VSD ou SDL selon le groupe avec un séquencement régulier : du lundi au jeudi ou du mardi au vendredi.

Le séquencement de cette semaine de 4 jours est fixe.

	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
G1	J	J	J	J	RC	RC	RL	J	J	J	J	RC	RC	RL
G2	RC	J	J	J	J	RC	RC	RL	J	J	J	J	RC	RC

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

► **Durée de la vacation 9h44 divisée en deux périodes hors temps de pause de 45mn (Ex. 08h00/12h45– 13h30/18h29)**
► **Durée de travail par cycle est de 38h56**
► **Nombre de cycles par année est de 45 (hors HS et TC)**
► **165* jours de travail / an (vacations travaillées)**
► **CA : 20**
► **ARTT : 8** (Journée Solidarité déduite et **8 jours ARTT** payés ôtés)

Les points forts :

- Maintien d'un rythme hebdomadaire
- Jours fériés non travaillés
- Séquencement plus régulier : 4 jours travaillés et 3 jours de repos
- Un weekend de 3 jours (V/S/D ou S/D/L)
- Un nombre de vacation réduit sur une semaine
- Le maintien de 7 semaines de congés minimum
- La réduction de la durée pause méridienne à 45 minutes réglementaires

Les points faibles :

- La durée de la vacation, augmentée d'1h45 et donc de présence au service malgré la réduction de la pause à 45 min
- La réduction de la durée de pause méridienne à 45 minutes réglementaires
- La baisse d'effectif les lundis et les vendredis dans certains cas compensé par la présence systématique des GAJ
- Un séquencement du rythme de travail identique tout au long de l'année

SPECIAL INVESTIGATION

POLICE NATIONALE

ALLIANCE